



Droit de visite et d'hébergement

Par **ndlurette**, le **30/07/2012** à **09:34**

Bonjour,

divorcé depuis pres de 5 ans j'ai un droit de visite normal sur mes enfants. je paie une pension tout les mois et j'use de mon droit de visite et ceci sans aucun manquement en pres de 5 ans.

mes enfants ont respectivement 15 et 13 ans et sont donc des adolescentes qui grandissent et qui forcément n'ont pas toujours envie de venir chez papa jouer à la xbox dans un appartement de 40 m2. Leur mère les force à venir chez moi et exerce sans cesse des pressions sur elles. J'aimerais abandonner mon droit de visite et d'hébergement pour un droit de visite libre. Que faire? Si je fais cela, mon ex femme peut elle demander une compensation financiere?

merci

Par **cocotte1003**, le **31/07/2012** à **02:16**

Bonjour, vous avez un droit de visite et non une obligation de visite si vous ne souhaitez pas prendre vos enfants,leur maman ne peut rien contre vous. C'est son ole de faire respecter par les enfants votre droit de visite car sinon vous pouvez porter plainte contre la mere et c'est elle qui aura les problèmes. Effectivement elle peut demander une augmentation de pension si ne prenez plus les filles, cordialement

Par **ndlurette**, le **31/07/2012** à **07:52**

bonjour et merci de votre réponse.

Si je comprends bien ça veut donc dire que quand les enfants n'ont plus envie d'aller voir papa parce que les enfants grandissent et un jour c'est normal que les enfants aient autre chose à faire, je devrai payer une pension alimentaire plus importante?

Ce qui revient à dire que les enfants même si ils ont 17,18 ou même 20 ans sont obligés de venir chez moi sinon la mère peut demander une augmentation de pension!!!!!!

cordialement

Par **cocotte1003**, le **31/07/2012 à 10:21**

Non jusqu'au 18 ans des enfants, les enfants doivent impérativement se conformer au jugement et leur maman doit les obliger en cas de besoin. S'ils en souhaitent plus venir du tout, il y a des chances pour que la mère demande au juge un droit de visite libre c'est à dire à l'appréciation des enfants et aussi une augmentation de pension puisqu'elle a les enfants plus souvent donc plus de charge. Essayez de trouver un accord entre parent que vous pourrez faire entériner par le juge afin que la situation soit claire et conforme juridiquement en cas de problème, cordialement

Par **ndlorette**, le **31/07/2012 à 17:07**

merci beaucoup de votre réponse. En fait moi ce que je souhaitais justement, comme les enfants grandissent, c'est que mes filles aient le choix de venir ou pas. Je ne souhaite pas qu'elles aient obligation de venir. Ce ne sont plus des bébés donc je trouve cela normal qu'elles vivent leurs vies avec leurs amis donc un droit de visite libre serait bien mais je connais la mère donc je sais qu'elle demandera une hausse de pension et si il y a hausse de la pension, moi je mets mon équilibre financier en péril....
cordialement.